

DELIBERATION N°81/2021

Le **Mardi 16 novembre 2021** à 9h30, le conseil d'administration de l'Etablissement Public Foncier Local de la Savoie, légalement convoqué, s'est réuni en format mixte (présentiel et distanciel) dans les locaux de l'EPFL sous la présidence de Monsieur Jean-Marc LÉOUTRE.

Date de convocation : 04/11/2021

Nombre de membres en exercice : 27

ADHERENTS	Nom du titulaire	Présent	Pouvoir	Excusé/Absent	Nom du Suppléant	Présent
CA GRAND CHAMBERY	LEOUTRE Jean-Marc	x			BERTHOUD Luc	
	DYEN Michel			x	TURNAR Alexandra	
	GENNARO Alexandre		x		BOIS-NEVEU Arthur	
	MORAT Franck			x	CHARLES Corinne	
	WOLFF Corine			x	THIEFFENAT Alain	
CC CŒUR DE SAVOIE	DUC Jean-François		x		CARREL Christine	
	MONTBLANC Jean-Claude	x			GUILLAUD Jean-Pierre	
CC YENNE	VERRON Frédéric	x			MOIROUD François	
CA ARLYSERE	BATAILLER Michel	x			JARRE Jean-Pierre	
	HUGUET Emmanuel			x	MEUNIER Edouard	
	ZOCCOLO Alain			x	BERTHET Sandrine	
CC VAL GUIERS	CAGNIN Georges	x			LESAGE Claude	
CC LAC AIGUEBELETTE	ILBERT Thomas		x		ZUCCHERO Pascal	
CC CŒUR DE CHARTREUSE	LABRUDE Evelyne	x			MAISONNIER Raphaël	
GRAND LAC -CA LAC DU BOURGET	GUIGUE Thibaut	x			VAIRYO Nicolas	
	MERCIER Yves		x		MAITRE Florian	
	ROGNARD Olivier		x		FONTAINE Nathalie	
CC CANTON DE LA CHAMBRE	BOST Philippe	x			DUPENLOUP Jacqueline	
CC CŒUR DE MAURIENNE ARVAN	MARGUERON Jean-Paul	x			BAUDRAY Fabrice	
CC PORTE DE MAURIENNE	AUGEM Jean-Michel	x				
CC CŒUR DE TARENTEISE	KISMOUNE Nouare			x	ROCTON Christian	
CC HAUTE MAURIENNE-VANOISE	SACCHI Christian	x			RAFFIN Jean-Claude	
CC HAUTE TARENTEISE	FRAISSARD Jean-Claude			x	CAMPERS Joëlle	
COLLEGE SPECIAL (Communes isolées)	MARCHAND-MAILLET Thierry	x			BOUTY Georges	
	ROUGEAUX Jean-Pierre		x		BAUDIN Alexandra	
REGION	BONNIVARD Emilie			x	VIAL Cédric	
DEPARTEMENT	MAITRE Florian			x	PROVOST Patrick	

TOTAL	12	6	9	0
TOTAL VOTANTS	18			
TOTAL VOIX	27			

Accusé de réception en préfecture
073-487899056-20211116-DEL81-2021-DE
Date de télétransmission : 19/11/2021
Date de réception préfecture : 19/11/2021

DELIBERATION N°81/2021

Objet : PROLONGATION DE PORTAGE

Opération 18-396 : BARBERAZ- La galoppaz

Demandeur : BARBERAZ

Axe : Logement

Date de fin de portage prévue : 13/12/2022

La commune de Barberaz sollicite l'EPFL afin de prolonger le portage d'une année supplémentaire, la date de fin de portage initiale étant prévue le 13/12/2022; La SASSON qui loue actuellement le bien objet du portage, ne pourra libérer les locaux avant fin 2022 suite au retard pris dans sa nouvelle construction.

Le conseil d'administration après en avoir délibéré et à l'unanimité donne son accord pour cette prolongation d'un an soit jusqu'au 13/12/2023. Il est précisé que la commune s'engage à payer 50 % du capital restant dû au 13/12/2022 et le solde au plus tard le 13/12/2023 lors de la rétrocession.

VOTE :	
Pour	18
Contre	0
Abstentions	0

Le 19/11/2021
Le Président
Jean-Marc LÉOUTRE



Accusé de réception en préfecture
073-487899056-20211116-DEL81-2021-DE
Date de télétransmission : 19/11/2021
Date de réception préfecture : 19/11/2021